

Le Petit Journal

de Saint-Privat-en-Périgord

SOMMAIRE

La vie communale

Dossier : l'Europe

L'abeille

La vie associative



Le Mot du Maire

Bonjour. C'est donc le premier petit journal de l'année et je me dois de renouveler mes vœux de bonne et heureuse année, même tardifs, à ceux qui n'ont pas pu venir le 27 janvier à Saint-Antoine-Cumond. Comme je l'avais fait ce jour-là, je voudrais redire tout mon soutien à la cause de nos agriculteurs avec une pensée particulière pour Cyril Condemine, adjoint au maire, que vous avez peut-être vu à la télévision. Son témoignage était très émouvant. La transmission familiale de ce savoir-faire est en danger et on peut se poser la question de savoir qui va nous nourrir plus tard.

La réponse devra être financière bien sûr, mais également morale. Les agriculteurs

ont besoin de reconnaissance pour ce qu'ils font. Ils veulent être payés pour le travail harassant de la terre et non pas vivre de subventions compensatrices. Ils sont las de toutes ces contraintes administratives et de ces injonctions contradictoires. Je crois qu'il ne faut pas opposer les agriculteurs aux écologistes, car notre planète a aussi besoin de soins urgents, mais il faut changer des règles qui sont devenues inapplicables et revenir à du bon sens.

Vaste programme, certainement, mais les débuts d'année sont propices aux vœux pieux !

Vous trouverez dans ce petit journal un article sur l'Europe. La crise actuelle nous

montre à quel point c'est important, car, par exemple, la solution à la crise agricole passera par l'Europe. Celle-ci va devenir notre rempart à la mondialisation sauvage, à laquelle nous ne pourrions pas faire face tout seul. Aussi quel que soit votre opinion, je vous engage à aller voter le 9 juin 2024. C'est important.

Enfin et pour conclure, deux citations :

- La première : "on ne donne aux gens que l'espoir que l'on a".

- Et la deuxième : "Je continuerai à croire, même si tout le monde perd espoir. Je continuerai à construire, même si les autres détruisent. Je continuerai à parler de paix, même au milieu d'une guerre".

Si la première est du philosophe Alain, je vous laisse deviner de qui est l'autre.

Pascal Roussic-Nadal

VIE COMMUNALE

Informations générales :

■ **La mairie de St-Privat est ouverte :**
Du mardi au samedi inclus de 9h à 12h et le mardi de 14h à 17h.
05 53 91 22 87

■ **La mairie de Festalemps est ouverte :** Le lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h. 05 53 91 28 56

■ **La mairie de St-Antoine est ouverte :** Du lundi au vendredi de 9h à 12h. 05 53 91 22 01

■ **La poste de St-Antoine-Cumond est ouverte :** Du lundi au vendredi de 9h à 12h. La levée de la boîte se fait en semaine à 10h et le samedi à 9h30.

■ **La poste de St-Privat-des-Prés est ouverte :** Du mardi au samedi de 9h à 12h. La levée de la boîte se fait du mardi au vendredi à 10h.
05 53 91 27 55

■ **La bibliothèque de St-Privat-des-Prés est ouverte :**
Le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h. *Ouverture possible sur RDV hors horaires des permanences.*

■ **La bibliothèque de St-Antoine est ouverte** lundi de 14h30 à 17h.

■ **Le cabinet médical est ouvert**
Le lundi et jeudi sur RDV. 09 73 05 72 72



■ **Kinésithérapeute à St-Antoine**
Sur RDV. 06 17 75 27 91.

■ Une **navette** peut vous emmener au **marché de Ribérac** le dernier vendredi de chaque mois (*Saint-Privat 9h10, Saint Antoine 9h20 et Festalemps 9h30*)



■ **Les commerces alimentaires de St-Privat-en-Périgord :**

- **Epicerie St-Privat-des-Prés (Danielle Vitale) :** ouverte tous les jours sauf dimanche après-midi et lundi après-midi.

- **Boulangerie St-Antoine-Cumond (Alexandre) :** ouverte tous les jours le matin sauf le lundi.

- **Relais 24, Bourg de Saint-Antoine-Cumond :** **Restaurant et plats à emporter.** Fermé mardi, dimanche soir et lundi soir. Les plats à emporter sont à récupérer en drive, de 11h à 13h et de 19h à 20h30.
Réservations : 06 15 14 12 54

- **Pizzas "Chris" à emporter**
196 place Deltour à St-Antoine-C.
Mercredi de 18h à 21h30 et jeudi, vendredi, samedi de 17h30 à 21h30
Tél : 07 50 63 41 52

- **Plat oriental 24 sur commande :**
Festalemps (à partir de 5 pers.)
Myriam WAWA : 06 92 25 97 22

■ **Commerces ambulants :**

- **Boucher d'Aubeterre M. BOCQUIER**
Mercredi à 15h à St-Privat-des-Prés.

- **Fromager M. Philippe SOULIGOUX**
Laudibertie - 06 26 47 56 72
philippesouligoux@outlook.fr
Dimanche matin à St-Antoine-C.

- **Légumes : Ferme de M^{me} BEAUVAIS**
Dimanche matin à St-Antoine-C.

Nous vous rappelons que vous pouvez lire toutes les informations importantes concernant notre commune sur le site de la mairie de Saint-Privat-en-Périgord : <https://www.saint-privat-en-perigord.fr>

Vous y trouverez également une version PDF du petit journal que vous pouvez donc lire en ligne. Si vous préférez cette solution, faites-le nous savoir à la mairie par mail : mairie-stprivat-en-perigord@orange.fr
Nous ne vous distribuerons plus la version papier. (Vous ferez un petit geste écologique...)

Si vous voulez que nous vous adressions directement les informations urgentes par mail, donnez-nous votre adresse mail.



Rappel de quelques réglementations importantes :

Les brûlages des végétaux à l'air libre dans les jardins sont généralement interdits. Ils ne sont tolérés, du premier octobre au dernier jour de février que **sous réserve d'une déclaration en mairie et d'une dérogation.**

Horaires de tonte et de débroussaillage :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Tapage nocturne : Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.

Accueil des nouveaux arrivants :

Pascale Roussie Nadal et le conseil municipal souhaitent *la bienvenue aux nouveaux arrivants* sur la commune de Saint Privat-en-Périgord et les invitent à venir se présenter et s'inscrire à la mairie de Saint-Privat-des-Prés aux heures d'ouverture. Un livret d'accueil sera remis à chacun à cette occasion ■

VIE COMMUNALE

Le 11 Novembre :

La commémoration du 11 novembre s'est tenue en présence de nombreux habitants et des conseillers municipaux dans les trois villages de Saint-Privat-en-Périgord. En l'absence du maire, pour raisons de santé, Pierre De Cumond, adjoint, a déposé les gerbes aux monuments aux morts de Festalemps, Saint-Privat-des-Prés et Saint-Antoine-Cumond où un apéritif a été servi ■



Les fêtes religieuses de Noël :

Comme tous les ans les marchés de Noël qui ont proposé de nombreux stands de décorations et de produits artisanaux à Festalemps et Saint-Antoine-Cumond ont été bien fréquentés dans une ambiance festive.

La traditionnelle veillée de Noël à l'église Saint-Privat a été suivie d'une petite rencontre autour d'un chocolat chaud à la salle des fêtes pour le plaisir de chacun.

Les cérémonies des Cloches de l'aveugle et les veillées de Noël se sont déroulées cette année avec beaucoup de ferveur et de fraternité dans l'église Saint-Pierre-ès-Liens à Cumond et l'église Saint-Privat à Saint-Privat-des-Prés.

Rappelons que l'église de Festalemps est fermée pour travaux. La commission "fêtes et cérémonies" remercie



tous les bénévoles qui sont venus aider à la confection des nœuds de Noël et qui ont participé à la décoration des trois villages ■



Plantation bulbes :

Afin d'honorer notre première fleur de labellisation "Villes et villages fleuris", des bulbes de muscaris, narcisses et crocus ont été de nouveaux plantés sur les trois communes historiques par plusieurs bénévoles que nous remercions.

Nous avons pu admirer toutes ces belles fleurs en 2023, il en sera de même cette année !

Merci à tous les planteurs ■

Repas du nouvel an :

Gros succès du repas du nouvel an à Saint-Antoine-Cumond, qui a affiché complet et permis de fêter l'année 2024 dans la joie et la bonne humeur ■



VIE COMMUNALE

Activités de la bibliothèque :

Le samedi 28 Octobre, la bibliothèque de Saint-Privat-des-Prés a organisé une après-midi Halloween en collaboration avec l'Amicale Laïque.

Les enfants déguisés pour l'occasion ont parcouru les rues du village à la recherche de bonbons chez les habitants qui ont joué le jeu.

Après avoir récolté leur butin de bonbons les enfants accompagnés des parents et grands-parents se sont rendus à la salle des fêtes du village pour déguster des boissons chaudes offertes par la municipalité, ainsi qu'une vente de gâteaux organisée par l'Amicale Laïque. Nous remercions chaleureusement tous les habitants, les bénévoles qui ont sécurisé

le parcours, les enfants, les parents et grands-parents d'avoir participé à cette activité qui a redynamisé le bourg.

Le 16 décembre a eu lieu à la salle des fêtes de Saint-Privat-des-Prés, une lecture et dédicace par l'auteure A.C VAUCLAIRE qui a également présenté au marché de Noël de Saint-Antoine son dernier livre "Cécile et l'orange de Noël". Une œuvre où elle relate des contes dans un univers féerique situé sur le village de Saint-Antoine-Cumond où elle réside et ses environs. Un moyen de mettre en lumière les légendes du Périgord et son histoire.

L'équipe de la bibliothèque remercie ses fidèles lecteurs, ainsi que tous les



enfants et accompagnants qui participent à ses activités le mercredi après-midi une fois par mois, les donateurs de livres, jeux et jouets, l'espace culturel de Leclerc Ribérac, qui cette année encore a fait dons de cadeaux pour les enfants qui leur sont remis lors des activités ■

Table ronde d'échanges sous le signe de l'amitié *Round table of exchanges under the sign of friendship :*

Depuis maintenant un an la mairie vous propose une rencontre mensuelle très appréciée par les nombreuses personnes qui y ont déjà participé.

C'est Joëlle Struffert qui est chargée d'animer ces réunions souvent bilingues ou même trilingues.

Rendez-vous tous les quatrièmes jeudis du mois de 15 à 17h à la salle des fêtes de Saint-Privat-des-Prés.

La prochaine table ronde aura lieu le 22 mars 2024.

For a year now the town hall has offered you a monthly meeting which is very appreciated by the many

people who have already participated. Joëlle Struffert is responsible for leading these often bilingual or even trilingual meetings. You will be welcome to the salle des fêtes of Saint-Privat-des-Prés every fourth Thursday of the month from 3 to 5 p.m. The next round table will take place on March 22, 2024 ■



Kinésithérapie à Saint-Antoine-Cumond

Comme nous vous l'avions annoncé, Clothilde Gand a ouvert son cabinet de kinésithérapie dans l'ancienne école de Saint-Antoine-Cumond en novembre dernier.

Elle remercie sa nouvelle patientèle de sa confiance et reste à votre disposition pour tout renseignement ou rendez-vous au 06 17 75 27 91 ■



Hommages à M. MAGNE Francis, ancien maire de Saint-Antoine-Cumond

Exploitant agricole au "Petit Renard" Francis Magne est entré au conseil municipal en juin 1995. Elu maire en mars 2001 il le restera jusqu'en mars 2008.

Il nous a quitté l'année dernière et nous tenons à souligner son dévouement aux services de ses administrés ■

Avancement des travaux :

Les travaux d'aménagement de deux logements sociaux rue du Lavoir à Saint-Privat-des-Prés avancent lentement. Le gros œuvre est pratiquement terminé.

Les travaux de l'église Saint-Martin de Festalemps sont en cours. Nous sommes fiers de cette restauration prévue depuis plus de 20 ans mais non aboutie.

Le montant estimé de 316 000 €

devrait bénéficier d'aides de l'Etat de 59 000 €, de la DRAC pour 95 000 €, du Département pour 59 000 €. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la DATAR.

La Fondation du Patrimoine participe également à hauteur de 16 000 € grâce à votre soutien puisque l'appel aux dons a permis de récolter à ce jour plus de 8 200 € dont 3 000 € du Crédit Agricole. Cela montre l'at-



tachement fort que nous avons pour notre patrimoine.

La mairie tient à remercier vivement tous les généreux donateurs ■

Travail de Classement des archives de Saint-Privat-en-Périgord :

Les archives de notre commune, que vous pouvez venir consulter dans les locaux des trois mairies historiques, avaient bien besoin d'un travail de rangement et de classement (surtout après la fusion de 2017). Cette mission a été confiée au CDG 24 (Centre de gestion de la Dordogne). La première étape du travail d'archivage consiste en une opération de tri entre les documents à conserver et ceux pouvant subir les éliminations réglementaires. La deuxième partie de la mission d'archivage consiste en un classement des dossiers par thème, selon le traditionnel cadre de classement des archives communales de 1926, remis à jour et adapté pour la production d'archives contemporaines. Chaque thème de l'action municipale corre-

spond à une série ou une sous-série (Série E : état civil, Série F : économie et population, Série H : affaires militaires, etc.) Le travail consiste alors thème par thème, à regrouper et recouper



les dossiers concernant une même affaire et procéder à un reclassement chronologique et thématique de l'en-

semble. Les dossiers sont numérotés au fur et à mesure du classement. Ces cotes et un numéro d'ordre renvoient à un inventaire. Chaque dossier se trouve donc inventorié avec la mention du sujet, de l'action, des pièces et des dates. À l'issue de ce classement et de la cotation, les dossiers sont mis en boîte et cotés. En accord avec la secrétaire de mairie, les boîtes sont rangées dans le grand placard coulissant de son bureau. Vous trouverez le répertoire numérique des archives de la commune de Festalemps en PDF sur le site de la commune de Saint-Privat-En-Périgord (sous la rubrique Mairie - Services de la mairie - Divers). Les répertoires de Saint-Privat-des-Prés et de Saint-Antoine-Cumond, suivront prochainement ■

LA BONNE ADRESSE



Pour améliorer:
L'accès des services d'urgence
Les livraisons et le courrier
Le raccordement à la fibre

L'adressage sur votre commune :

Désormais, l'adressage est obligatoire pour toutes les communes. L'article de loi 3DS du 21 février 2022 stipule que maintenant, toutes les communes de moins de 2 000 habitants sont soumises à une obligation d'adressage. Saint-Privat-en-Périgord devait donc procéder à cette mise en conformité. La localisation par nom de rue et numéro de l'ensemble des habitations permet d'importantes améliorations. Ainsi au niveau sécurité, les pompiers, les services médicaux d'urgence, la police/gendarmerie peuvent inter-

venir plus rapidement et plus efficacement. Les services tels que la Poste, les fournisseurs d'eau et d'énergie, les artisans ou encore les livreurs sont moins sujets à erreur d'adresse. Enfin, pour tout un chacun, il est plus facile de se diriger à l'aide d'une adresse complète.

A Saint-Privat-en-Périgord, les services techniques de la commune ont installé 330 panneaux de rue et la mairie a distribué plus de 800 plaques. 1300 attestations ont été remises par le secrétariat. Bien évidemment, il est demandé à chaque foyer d'installer ces numéros en limite de leur propriété, au plus près des axes de

circulation et de manière bien visible. Il reste encore quelques plaques que les retardataires doivent aller chercher en Mairie. Pour beaucoup ce nouvel adressage a provoqué un complément ou un changement partiel d'adresse. Cela impose des actualisations administratives. À cet effet, une attestation de modification d'adresse vous a été remise en même temps que votre numéro de rue. Pour les démarches, il est possible de vous faire aider par Corinne à la Maison France Service à Saint-Aulaye ou par Éric (Conseiller Numérique France Service) dans les locaux de l'Ostal à côté de la mairie de Saint-Aulaye ■

Les vœux du maire :

En ce samedi 27 janvier, près de 200 personnes se sont réunies dans la salle des fêtes pour assister aux vœux du maire de St-Privat-en-Périgord. Pascale Roussie-Nadal a commencé son discours en manifestant son soutien aux agriculteurs.



Elle a remercié Cyril Condemine, agriculteur et adjoint au maire, qui a fait sur les antennes un témoignage très émouvant de l'état dramatique des petites exploitations de nos territoires.

Elle a ensuite fait le bilan des réalisations de la mairie : Boulangerie, ouverture d'un cabinet de kinésithérapie,

entretien des routes, adressage. Elle s'est félicitée du maintien du cabinet médical, de la fréquentation toujours en hausse (44 élèves) de l'école et de la vente de la quasi-totalité des terrains du lotissement de Saint-Antoine.

Les projets en cours sont la réhabilitation de 2 maisons en logements sociaux, la rénovation de l'église Saint-Martin de Festalemps, la rénovation du musée. La reprise de l'épicerie est en bonne voie, même si nous nous heurtons toujours à des problèmes de succession. Enfin notre maire a tenu à remercier toute son équipe municipale, les employés communaux, les associations et tous les bénévoles, particulièrement ceux de la Bibliothèque. Pour finir, elle a voulu honorer Jean Paul Dugenet, ancien adjoint à la mairie. Il est actuellement président de la fédération départementale, des associations de Saint-Aulaye et



de Verteillac de l'ADMR. Pour ce travail essentiel aux services de notre population rurale, elle lui a remis un diplôme et une médaille pour 20 ans de bons services.

Après le discours de Pascale Roussie-Nadal, Yannick Lagrenaudie, président de la communauté de Commune, M^{me} Rozenn Rouiller conseillère départementale et Jean-Michel Sautreau conseiller départemental ont pris la parole. La soirée s'est terminée par un buffet convivial dans la bonne humeur générale. Vous retrouverez l'intégral de son discours sur le site de la commune : <https://www.saint-privat-en-perigord.fr/> ■

Accueil des nouveaux arrivants :

Vendredi 12 janvier en soirée, Madame le Maire et son équipe ont clôturé la séance du conseil municipal en recevant les familles nouvellement installées à Saint-Privat en Périgord durant l'année 2023. On dénombre ainsi 31 nouveaux foyers sur l'ensemble de la commune dont 10 étaient présents pour cet accueil. C'est autour d'un sympathique buffet que ces nouveaux Saint-Privatois se sont vu souhaiter une belle installation au sein de la

commune. Après quelques mots de bienvenue prononcés par Madame le Maire, de nombreux échanges ont pu avoir lieu avec les élus. Une façon pour ces nouveaux résidents de lier des premiers contacts, de se renseigner sur



les services proposés par la commune et de découvrir les multiples animations proposées tout au long de l'année. Ce nouvel apport de population a permis l'inscription de 2 enfants à l'école communale pour l'année 2023-2024 et permettra 2 nouvelles inscriptions pour l'année 2024-2025. Ces arrivées nouvelles traduisent le bien vivre qui existe au sein de la ruralité périgourdine et tout particulièrement à Saint-Privat en Périgord ■

Arbres morts en bordure de route. Il est urgent d'agir :

L'orage de grêle du 20 juin 2022 a lourdement frappé notre commune. Presque 2 ans plus tard, l'impact de cet orage persiste aujourd'hui dans nos bois. Les résineux et particulièrement les pins ont payé un lourd tribut à cette catastrophe, dépérissant rapidement en l'espace de quelques mois. Si plusieurs propriétaires forestiers ont fait exploiter ces arbres, il en demeure aujourd'hui plusieurs milliers qui restent morts sur pied. Ces arbres sont aujourd'hui dangereux, notamment s'ils se trouvent à proximité des routes de la commune (qu'elles soient départementales ou communales), ou en bordure

des chemins ruraux. En effet, ces pins morts subissent les attaques d'un petit insecte (scolyte) et des champignons lignivores, ce qui rend leur chute inéluctable et rapide. Lors des coups de vent de novembre 2023 plusieurs pins ont chuté pour la quasi-totalité dans les bois sans créer d'incidents. Aujourd'hui, une bonne centaine de ces arbres morts (principalement pins, mais également d'autres essences) se trouvent à proximité des routes et peuvent, lors de leur chute, à venir causer des accidents. Il est donc fortement conseillé aux propriétaires des parcelles forestières concernées de

faire procéder rapidement à l'abattage de ces arbres dangereux. Ceci d'autant plus que les dommages éventuels qui peuvent être engendrés par les arbres morts ne sont pas couverts par les assurances. La responsabilité civile et pénale du propriétaire est alors pleinement engagée. Dans ce cas, la chute d'un arbre mort est effectivement considérée comme une négligence de la part du propriétaire qui aura à payer tous les dégâts causés à un tiers, tant les réparations de matériels que les éventuels dommages corporels, ce qui dans certains cas extrêmes peut se chiffrer en million d'euros... ■

VIE COMMUNALE

ETAT CIVIL (*La Meynardie)

Décès :

Rachel NABOULET* veuve LACOUR,
le 02/10/2023

Marcelle Marie Fernande
BOURGADE* le 05/10/2023

Véronique CHATAIGNIER*
le 14/10/2023

Raymond MAZIÈRE* le 31/10/2023

Jacques André FLEURANCEAU*
le 27/11/2023

Marie-Hélène Mireille CORBIÈRE
épouse AMAURY le 09/11/2023

Marc Yvon ELOI* le 16/11/2023

Chantal Béatrice Josette FAURE
épouse GUILLONNEAU
le 10/11/2023

Jacques DÉCOMBE* le 20/12/2023

Luce Angèle Marie HUSSENOT*
épouse GRAS le 19/11/2023

Marie-Henriette DEFENIN veuve
DENNETIÈRE* le 25/11/2023

Manoëla Mauricette CHATENET

veuve CAZENAVE le 18/10/2023

Denis Philippe Lucien SADORGE*
le 11/11/2023

Pierre BRUNET le 05/12/2023

Mariages :

Kristian Oliver MUNDELL et Jonathan
BELARDO le 04/11/2023

Moussa CAMARA et Julie Michèle
Léone LIGER le 10/11/2023

Naissances :

Lony Corrado Luc PATRICOLA
le 13/10/2023 ■

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ATCHOUM - Une solution 2 en 1 pour la mobilité :

Du covoiturage régulier courte distance et du transport solidaire

Conscient des enjeux de mobilité en milieu rural, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye a choisi Atchoum, système de covoiturage solidaire. Atchoum facilite la mise en relation entre passagers et conducteurs grâce à sa plateforme web. Les demandes et les propositions de trajets se font via un ordinateur ou un téléphone



portable.

Spécialement conçue pour les territoires ruraux, Atchoum propose également un centre d'appel permettant à toute personne ayant uniquement accès à une ligne de téléphone fixe, de proposer et demander ses trajets comme tout le monde.

Comment ça fonctionne ?

- Demande de trajet par le passager (via internet ou via la plateforme d'appel)

- Atchoum met en relation conducteur et passager en fonction du trajet souhaité.

- Conducteur et passager effectue le trajet ensemble à la date prévue.

- Le conducteur est indemnisé en fonction du type de trajet et de la distance parcourue.

Il n'y a pas d'échange d'argent. Tout est réglé au moment de la réservation de la course. Le covoiturage est indemnisé à hauteur de 0,11€ du km.

Le transport solidaire est indemnisé à hauteur de 0,35€ du km. Les règlements s'effectuent par CB ou via des tickets mobilités (en vente à la Maison France Service à Saint-Aulaye ou au CIAS à La Roche Chalais).

Dores et déjà de nombreux trajets ont été effectués sur notre territoire avec un retour de satisfaction important chez les conducteurs et les passagers ■

2024, un nouveau programme pour rénover/améliorer son logement en Pays de St-Aulaye :

Vivre dans un logement plus confortable, plus économe en énergie, plus écologique, plus sécurisé et mieux adapté au grand âge. Autant d'arguments en faveur d'une rénovation.

En 2024, le PIG habitat se met à l'heure de "Ma Prime Rénove Parcours Accompagné".

Ce nouveau dispositif vise à encourager les ménages à entreprendre des rénovations ambitieuses en finançant une part importante des travaux (jusqu'à 80%). Elle est accessible quelle que soit l'étiquette énergétique du logement et quels que soient les revenus du ménage.

Dans le cas d'un projet éligible au PIG Habitat de la Communauté de

Communes du Pays de Saint-Aulaye, le projet de travaux doit permettre un gain d'au moins 2 classes énergétiques sur le diagnostic de performance énergétique du logement (ex : passer de F à D).

Afin d'engager des travaux performants et de qualité, il est également demandé d'inclure deux gestes d'isolation (toiture, fenêtre/menuiserie, sols ou murs) dans le programme de travaux et que le projet ne prévoit pas d'installer un chauffage fonctionnant majoritairement aux énergies fossiles. Il est également interdit de garder un chauffage fonctionnant au fioul ou au charbon. La Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye investit pour l'amélioration de l'habitat sur son terri-

toire, profitez-en ! Informez-vous et faites-vous accompagner de manière neutre et gratuite par les conseillers SOLIHA. Prendre RDV avec Soliha : 06 70 67 96 34 ou le 05 53 91 86 37.

Permanences :

- Saint-Aulaye-Puymangou : le 1^{er} mercredi du mois de 9h30 à 12h - Maison France Services.

- La Roche-Chalais : le 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h30

CDC du Pays de Saint-Aulaye ■



LES ABEILLES



Les abeilles domestiques vivent dans une ruche, produisent du miel, vivent en société. Elles ont un rôle très important dans la nature, et sont indispensables au maintien de l'écosystème végétal, elles font partie des insectes pollinisateurs les plus efficaces.

■ Labeille ouvrière :

Petit insecte au corps trapu recouvert de poils sur sa partie supérieure, elle mesure entre 11 et 13 mm.

Elle possède :

- Une tête portant deux antennes sans cesse en mouvement afin de percevoir très finement les odeurs pour détecter une présence étrangère ou ennemis de la ruche et pour explorer l'environnement de façon tactile.
- Une bouche équipée de 2 mandibules servant à la mastication
- Une trompe dans laquelle coulisse une longue langue pour aspirer le nectar.
- Un thorax avec deux paires d'ailes
- Trois paires de pattes équipées pour recevoir le pollen avec sur la face interne un peigne et une brosse et sur la face externe, des petits réceptacles "les corbeilles". Lorsque labeille butine, des milliers de grains de pollen s'accrochent à son corps et forment des pelotes de pollen qui se logent dans les corbeilles.
- Dix paires de stigmates (petits orifices respiratoires situés sur les côtés de son corps)
- Un abdomen où se trouve le jabot, une sorte de poche où labeille stocke le nectar et l'eau
- Des glandes cirières qui sécrètent la cire pour construire les alvéoles.
- Labeille a une vision panoramique, elle possède deux gros yeux sur les côtés de la tête et trois petits appelés ocelles au sommet du crâne. Les grands yeux ont des milliers de facettes qui offrent à labeille un champ de vision très large pour bien se repérer lors de ses déplacements, une sensibilité à la luminosité pour la renseigner sur l'heure de la journée.

Labeille ouvrière ne vit que 6 semaines en été et plusieurs mois l'hiver.

■ La Reine :

Elle se distingue par sa morphologie. Elle mesure entre 18 et 20 mm et peut vivre dans de bonnes conditions de 4 à 5 ans. Confrontée à la dégradation de l'environnement depuis quelques années, son espérance de vie se réduit de manière préoccupante à 1 ou 2 années seulement.

Il n'y a qu'une seule reine par ruche. A peine née elle élimine ses rivales potentielles en tuant les larves et nymphes qui se trouvent dans les cellules royales. Elle a pour unique mission d'assurer le renouvellement permanent des membres de la colonie.

Au bout de quelques jours elle s'envole pour être fécondée en plein vol par des faux-bourçons. Lorsque sa spermathèque est pleine elle retourne dans la ruche pour ne plus en sortir.

La pérennité de la ruche dépend entièrement de ses pontes, jusqu'à 2 000 œufs par jours. Les ouvrières forment la cour de la reine, veillent sur elle en la nourrissant de gelée royale et en la nettoyant constamment.

■ La vie dans la ruche :

Les abeilles vivent en colonie, elles forment une société très organisée, un peu comme une grande entreprise. Autour de la reine les ouvrières s'activent. Durant leur existence les abeilles exercent jusqu'à sept fonctions différentes : nettoyeuses, nourrices, architectes, manutentionnaires, ventileuses, gardiennes et butineuses.

Au fur et à mesure de leur existence et de leur maturation physiologique, les abeilles changent de rôle. La nettoyeuse garde la ruche propre et en bonne santé, au premier jour de sa vie elle est préposée au ménage, elle commence par nettoyer les cellules.



Le nettoyage de fond de la ruche est effectué par des abeilles plus âgées.

La nourrice s'occupe du couvain (alvéoles où sont déposés les œufs), elle est capable de sécréter de la nourriture pour les larves : c'est alors qu'elle devient nourrice. Elle prodigue des soins attentifs aux larves qui sont alimentées individuellement plus de 1 000 fois et reçoivent 7 000 visites de contrôle.

L'architecte construit les rayons de la ruche. La construction des rayons est un travail collectif qui demande une grande coordination. Ils sont fabriqués par une chaîne d'abeilles qui sécrètent des écailles de cire. Cet ouvrage délicat et épuisant est entrepris par de maçonnes qualifiées.

La ventileuse régule la température de la ruche et bat le rappel pendant l'essaimage. La ventilation consiste à battre des ailes pour aérer la ruche et contrôler sa température, ses taux d'humidité et de gaz carbonique. Elle sert aussi à assécher le nectar. Lors de l'essaimage les ventileuses ont pour autre mission de battre le rappel pour permettre le regroupement de l'essaim.

La gardienne, vigile posté à l'entrée de la ruche, protège la colonie de ses ennemis. Elle contrôle l'identité des abeilles qui entrent dans la ruche en vérifiant leur odeur pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'individus d'autres colonies venues piller leurs réserves.

La butineuse est responsable de l'approvisionnement. Elle s'envole enfin hors de la ruche à la recherche de nectar, de pollen et d'eau indispensable à la colonie. Une butineuse effectue entre 10 et 100 voyages par jour selon la proximité des fleurs. A ce train d'enfer elle s'épuise vite et meurt rapidement.

■ Les abeilles en danger :

Depuis une trentaine d'années, les populations d'abeilles diminuent dû à l'usage intensif de produits phytosanitaires qui intoxiquent les abeilles et affaiblissent leurs défenses immunitaires favorisant ainsi les infections parasitaires. Un terrible prédateur est le frelon asiatique.

■ Essaimage

L'essaimage est le mode de division courant et naturel des abeilles. Si vous trouvez un essaim dans votre jardin, contacter la mairie qui vous mettra en contact avec un apiculteur local ■

L'EUROPE



■ Histoire

La Communauté européenne du charbon et de l'acier : La CECA initiée par le discours de Robert Schuman le 9 mai 1950, rassemblait six nations, unifiant l'Europe de l'Ouest durant la Guerre froide et créant les bases d'une démocratie européenne. Un marché unique du charbon et de l'acier est constitué entre six États : France, RFA, Italie, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

En 1957, les traités de Rome créent une Commission Européenne qui propose des mesures et contrôle leur exécution

En 1962, celle-ci devient le Parlement européen. Désormais élu au suffrage universel direct, le Parlement voit ses pouvoirs s'étendre peu à peu.

Le Conseil européen, apparu dans les années 1960 est institutionnalisé avec le traité de Lisbonne de 2009.

■ Aujourd'hui

L'Europe comprend 27 États membres : la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne,

la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande et la Suède. Unique au monde, le cadre institutionnel de l'Union européenne confère à chacun un rôle et des pouvoirs qui lui sont propres. Dans la plupart des domaines de compétence de l'Union européenne, les textes de lois proposés par la Commission européenne sont adoptés par le Conseil de l'UE et le Parlement européen, avant de s'appliquer à tous les États membres.

Dans un certain nombre de domaines en revanche, comme la politique étrangère, la justice ou le droit de la famille, ce sont les gouvernements nationaux qui ont généralement plus de poids (vote à l'unanimité au Conseil de l'UE, avis consultatif du Parlement européen...)

■ Le Conseil européen

Il impulse la plupart des grandes décisions européennes. Réunissant régulièrement à Bruxelles les chefs d'État et de gouvernement des pays membres, il définit à l'unanimité dans la plupart des cas, les grandes orientations de l'UE. Le président du Conseil européen, nommé pour deux ans et demi est actuellement le Belge Charles Michel.

■ La Commission européenne

Garante de l'intérêt général européen,

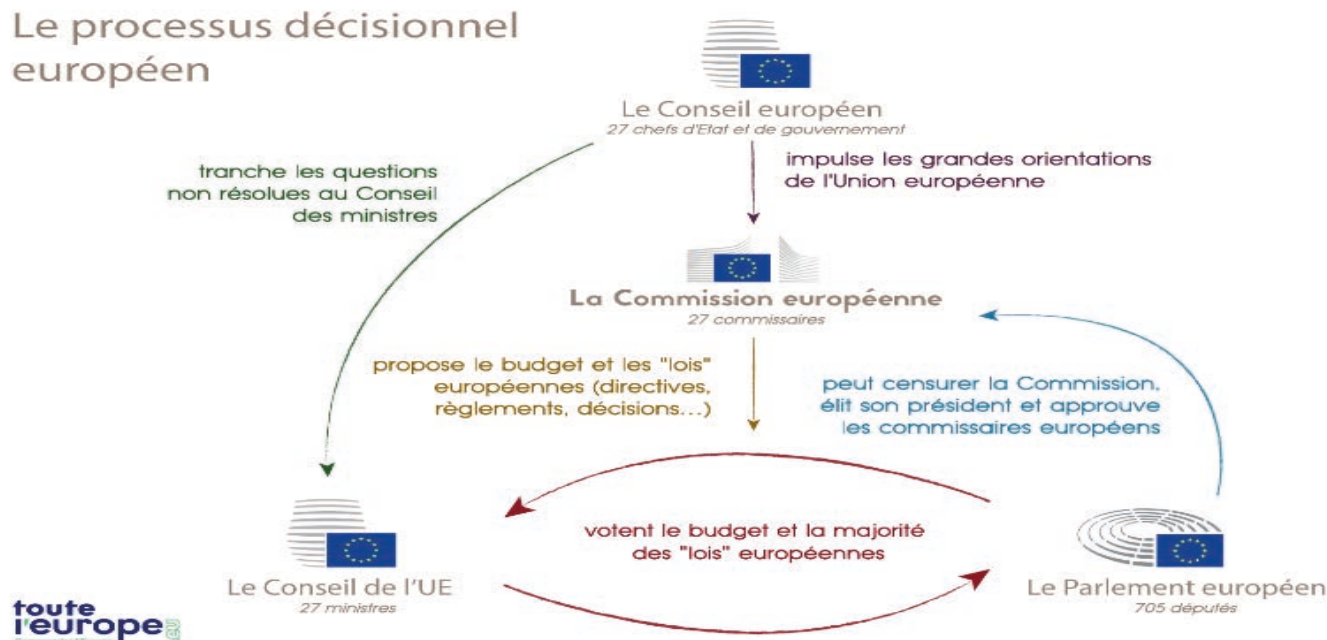


la Commission européenne a pour principale fonction l'initiative des textes de loi. Elle lance le processus législatif en proposant des mesures dans l'ensemble des domaines de compétence de l'Union européenne.

Si elle dispose en théorie du "monopole d'initiative", celui-ci est de fait fortement influencé par les autres acteurs : le Conseil européen, comme décrit précédemment, mais aussi le Parlement européen ou les citoyens européens (initiative citoyenne européenne) qui peuvent lui demander d'agir.

Elle propose également chaque année le budget de l'UE et peut, en tant que pouvoir exécutif de l'Union et "gardienne des traités", sanctionner un État membre qui ne respecterait pas ces derniers. Elle est composée de 27 commissaires (un par État membre) nommés pour cinq ans, dont sa présidente actuelle, l'Allemande Ursula von der Leyen. Les propositions de la Commission européenne sont ensuite amendées, approuvées ou rejetées par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

Le processus décisionnel européen



L'EUROPE



■ Le Parlement européen

Élu au suffrage universel direct tous les cinq ans (les dernières élections ont eu lieu en mai 2019), le Parlement européen représente les citoyens européens. Il amende et vote, avec le Conseil de l'Union européenne, les textes proposés par la Commission ainsi que le budget de l'Union européenne.

Le Parlement européen est toutefois doté de pouvoirs limités par rapport au Conseil : les eurodéputés sont simplement consultés, ou ils ne font qu'"approuver" les propositions législatives.

Depuis février 2020, après le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, le Parlement européen est composé de 705 députés européens siégeant par groupes politiques transnationaux.

■ Le Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne (également appelé "Conseil des ministres de l'UE" ou "Conseil") se prononce, après le Parlement européen, sur les textes de loi et le budget européens. Composé des ministres des 27 États membres, il se réunit une centaine de fois par an autour de domaines particuliers (Agriculture, Affaires étrangères, Économie...).

Il peut modifier, adopter ou rejeter les propositions de directives ou de règlements préalablement amendées par le Parlement européen. Dans la plupart des cas, le Conseil vote à la majorité qualifiée, chaque État ayant un poids particulier dans le vote en fonction de sa population.

La présidence du Conseil de l'UE est assurée tous les six mois par un pays différent.

■ Autres institutions et organes

Les principales autres institutions européennes sont :

- La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Son siège est au Luxembourg.
- La Banque centrale européenne (BCE). Elle est basée à Francfort (Allemagne).
- La Cour des comptes. Son siège est au Luxembourg.

■ Débats

Ce système fait dès lors régulièrement l'objet de critiques quant à sa complexité, à sa lenteur et à son manque de légitimité démocratique. Rappelons que le 29 mai 2005, le référendum sur le traité établissant une constitution pour l'Europe a été rejeté par 54,68 % des français. Un nouveau traité (traité de Lisbonne) a par la suite été adopté en 2007, mais sans nouveau référendum.

Les solutions avancées vont d'une simplification institutionnelle, peu probable à court terme, à une meilleure information vis-à-vis des citoyens, qui passerait notamment par un discours moins caricatural d'un certain nombre de responsables politiques et de médias.

Car l'Union européenne suscite une certaine défiance, mesurée par les sondages, par le taux d'abstention aux élections du Parlement européen (les européennes de 2019 ayant cependant connu un rebond) et par le succès des partis europhobes, dont certains ont pu remporter des scrutins nationaux. Bien qu'une majorité de citoyens se dise toujours favorable à l'Union européenne, son fonctionnement actuel ne satisfait pas nombre d'entre eux, une partie la jugeant même antidémocratique.

Entre autres causes généralement avancées : l'harmonisation des législations au détriment des particularismes nation-



aux voire locaux, le manque de représentativité des instances décisionnaires de l'UE, l'absence de participation des citoyens au processus de décision, le poids et l'opacité des lobbies...

■ L'élargissement

Depuis sa création en 1957, l'Union européenne (UE) s'est progressivement élargie, passant de 6 à 27 pays membres. Aucune adhésion d'un nouvel État n'a eu lieu depuis 2013 mais le changement de contexte géopolitique a relancé le processus d'élargissement de l'UE. L'élargissement est le processus par lequel des États adhèrent à l'Union européenne (UE), dès lors qu'ils remplissent un certain nombre de conditions politiques et économiques. Après une décennie de stagnation, l'élargissement est devenu une priorité stratégique pour l'UE.

La guerre menée par la Russie en Ukraine a poussé plusieurs pays d'Europe de l'Est à rejoindre le projet européen et a relancé le processus d'adhésion des Balkans occidentaux, bloqué depuis plus de dix ans.

Fin août 2023, le président du Conseil européen, Charles Michel, a déclaré que l'Union européenne devait être prête à intégrer de nouveaux membres "d'ici à 2030". L'élargissement accroît également la complexité institutionnelle de l'UE.

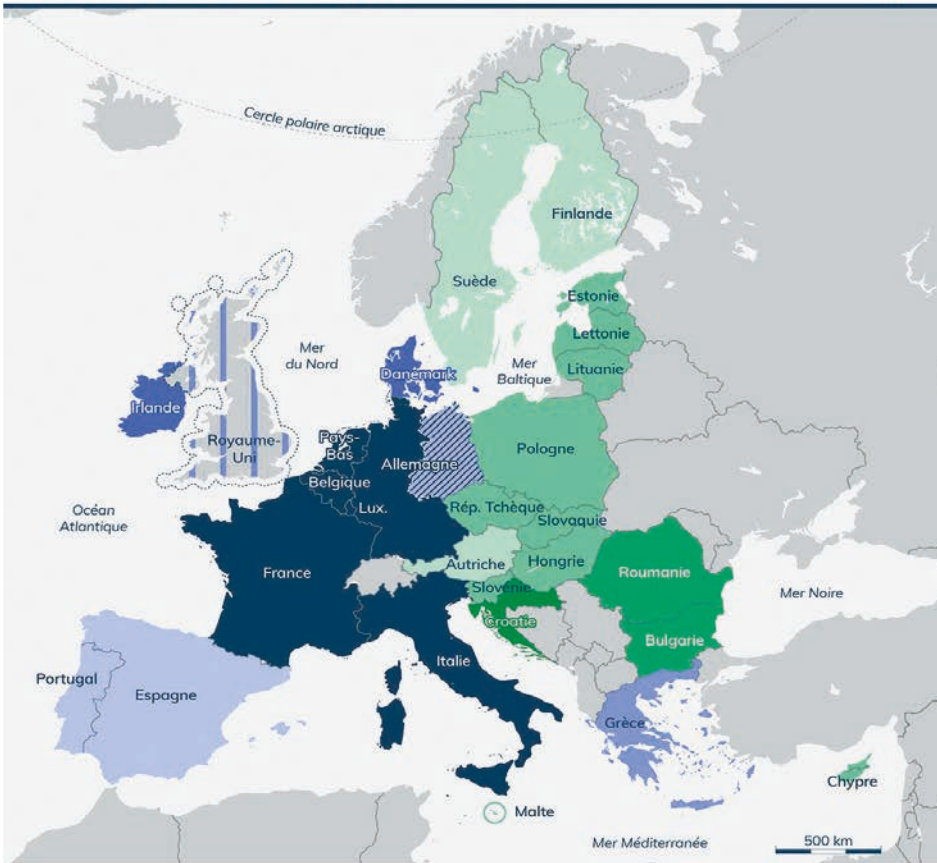
La règle de l'unanimité, appliquée notamment par le Conseil européen dans des domaines sensibles tels que la fiscalité ou la politique étrangère, donne un droit de veto à chacun des États membres.

Cette contrainte de l'unanimité entraîne des blocages et des lenteurs dans les décisions européennes et risque de paralyser une Union élargie à de nouveaux États. Plusieurs États membres, dont la France et l'Allemagne, estiment que l'UE doit se réformer pour pouvoir fonctionner avec davantage de pays.



L'EUROPE

La construction européenne



Année d'adhésion à l'Union européenne

* Communauté économique européenne (CEE) jusqu'en 1993



Source : Europa.eu

Cartographie : Dario Ingiusto

© DILA 2021 | vie-publique.fr

■ Gestion des fonds de l'UE

70% des programmes de l'UE sont en Gestion partagée : La Commission européenne et les autorités nationales gèrent conjointement le financement. Les administrations nationales, régionales et locales des pays de l'UE choisissent les projets à financer et sont responsables de leur gestion quotidienne. La Commission



collabore avec les pays de l'UE pour s'assurer que les projets sont menés à bien et que les fonds sont dépensés à bon escient. Voici les principaux fonds débloqués :

- Fonds européen de développement régional et urbain
- Fonds de cohésion pour les régions moins développées
- Fonds social européen plus - inclusion sociale et bonne gouvernance
- Fonds pour une transition juste (FTJ) - soutien aux régions les plus touchées par la transition vers la neutralité climatique
- Fonds européen agricole pour le développement rural
- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Pour prendre un exemple sur notre commune, le cabinet médical de St-Privat-des-Prés a été financé en partie par l'Europe.

- Les 30% restant sont alloués directement par la commission ou sous forme de subventions à des organisations essentiellement humanitaires ou chargés du développement international.

■ Election

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Elles auront lieu en 2024 le 9 juin. Le bureau de vote pour Saint-Privat en Périgord se situera à la salle des fêtes de Saint Privat des Prés. Il sera ouvert de 8h à 18h.



Nouvelles règles pour ces élections :

En règle générale, l'électeur ayant effectué sa démarche en ligne (télé-procédure) pour faire établir une procuration doit se présenter en personne auprès de la police ou de la gendarmerie (ou dans tout lieu accueillant du public défini par le préfet) pour que son identité soit vérifiée. Le décret prévoit, pour les seules élections européennes, que l'électeur effectuant une demande de procuration en ligne, sera dispensé de déplacement s'il "atteste de son identité à l'aide d'un moyen d'identification électronique présumé fiable et certifié", à savoir le service en ligne France identité. La procuration sera envoyée directement à la commune.

Le texte apporte également des précisions s'agissant du régime de validité des bulletins de vote imprimés par les électeurs : les bulletins imprimés en noir et blanc sur papier blanc à partir des modèles produits par les candidats et ne comportant pas de mention manuscrite ne sont pas nuls.

Nous ne pouvons que vous inciter à aller voter le 9 juin, car vous avez bien compris que l'Europe nous concerne tous.

LES VERRIERS DU PÉRIGORD

Histoire d'un vieux métier dont vous pouvez admirer les outils au musée de St-Privat :

Les verriers du Périgord



(Cet article a été réalisé grâce aux archives de la société historique de Périgueux. Vous pouvez retrouver l'histoire plus complète sur le site de la BNF.)

■ **Origine :**

De modestes fabricants de verres, dont les échantillons connus de nous sont plutôt rares, des cadets de familles verrières du Languedoc vinrent en Périgord fonder des verreries. Des cadets de rameaux peu fortunés de la noblesse de nos provinces du Périgord et de l'Angoumois prirent parfois alliance avec eux, s'associant souvent en leurs petites manufactures. Pour fabriquer du verre, il fallait en avoir le droit. Ceux qui exerçaient cette industrie se qualifiaient de noble, d'écuyer, de là l'expression de : **gentilhomme verrier**. A l'origine, les ancêtres de la plupart de ces gentilshommes avaient vendu leurs seigneuries pour suivre le roi Saint Louis en ses croisades. Après la perte de leurs fiefs et de leur fortune, ils lui durent les privilèges attachés à la condition de verrier. Ces verriers, formèrent d'importantes corporations, légitimées et réglées par la charte en 1445 de Charles VII, qui régla le statut des verriers et leur accorda des privilèges. Les principaux verriers périgourdins, appartenaient à trois ou quatre familles de verriers du Midi ; les GRENIER, les ROBERT, les COULOMB et les JUILHOT. Deux recherches sur la Noblesse furent ordonnées par Louis XIV, tant étaient nombreux les usurpateurs de titres nobiliaires, se faisant ainsi exempter des impôts paroissiaux. Charles COULOMB exploitant la verrerie de la Pomarède, et Pierre Coulomb, qui habitait MARSANEIX, furent maintenus dans leur noblesse. Furent aussi maintenus : deux Jean Gérard, sieurs de

Lafule, en Saint-Barthélemy-de-Doube, de la Guérenne et de la Rochette, verreries près de MONTAPON. Le second avait d'abord été condamné, comme usurpateur de noblesse, à 377 livres d'amende, mais il fut relaxé comme noble. Fut également maintenu Joachim PAUPAILLE, sieur de la Serré en août 1667. Sa verrerie était dans ECHOURGNAC.

■ **Fabrication :**

En deux mots, voici comment se fabriquait le verre dans nos modestes ateliers périgourdins. Il y avait des creusets où était le liquide en fusion ; beaucoup étaient en argile et circulaires ; on les chauffait au rouge à plus de 1000°C. Le cueilleur commençait à enlever le fiel du verre, produit impur qui remonte à la surface. On se servait pour cela de « pincettes à écrémer le verre ». En dehors de l'atelier, il y avait un four de dilatation et un de refroidissement. Le maître de la Verrerie prenait un tube spécial appelé canne, le tenait dans sa main, après l'avoir plongé dans le creuset plein de verre fondu, pour que le verre s'y agglomérât. Puis il soufflait un peu, battait le verre sur une pierre unie, soufflait encore. Alors, détachant le verre avec un morceau de bois, il le mettait dans le four de refroidissement pour être ensuite travaillé, après avoir été roulé sur une plaque de fonte ou de fer plat appelé marbre : L'ouvrier ébauchait l'objet qu'il se proposait de fabriquer ; il fallait, pour lui donner la forme définitive, le mettre en un moule qui était un appareil de la forme de l'objet à fabriquer. Le verrier, après avoir apprêté son verre sur le marbre, soufflait un peu dans la paraison pour lui donner la grosseur appropriée. Il l'introduisait ensuite dans le moule pour en terminer la fabrication en donnant le soufflage maximum. On dégrossissait les objets ainsi obtenus d'abord avec une roue et du sable fin, puis sur des meules siliceuses.

■ **Verreries en Périgord :**

C'est surtout dans les pays boisés de la Double et de la forêt de la Grandval, puis dans la région de BIRON, que l'on trouvait les verreries. Ils y trouvaient des argiles, des silicates, des silex qui donnaient des conglomérats siliceux. Ils y trouvaient des fougères, dont les cendres donnent la soude. Le bois ne manquait pas, le chêne spécialement,

et qui dit bois dit forêt et qui dit forêt dit gibier, dont la chasse, vu leur noblesse, leur était permise. Les coupes des taillis et des balivaux, dont ils abusaient peut-être un peu, n'étaient pas sans fâcher leurs voisins, les gentilshommes campagnards. Ce qui leur manquait, c'était la salicorne, qui, incinérée, fournit de la soude. On ne la trouve qu'au bord de la mer. Nos verriers appréciaient celle qui leur venait du littoral de la Méditerranée. Dans nombre de nos paroisses doubleautes, telles que La Jemaye, St-André et St-Michel-de-Double, Echourgnac, St-Barthélemy, Servanches, il y eut des fours à fabriquer le verre.



■ **Anecdote :**

Il est des fours de nos verreries qui avaient certainement assez de puissance pour fondre des métaux. Aussi, certains de nos verriers s'avisèrent-ils de fabriquer de la fausse monnaie. Je relève, dans notre Bulletin de 1908, qu'en 1711 un maréchal-ferrant, qui demeurait près de Saint-Laurent-des-Hommes, était d'intelligence, avec un gentilhomme verrier, et probablement deux, d'une verrerie, voisine, pour lui fabriquer les instruments nécessaires pour frapper de la fausse monnaie, d'accord avec des marchands de MUSSIDAN et même avec le seigneur de NEUVIC, selon l'Intendant.

Le verrier était un sieur d'Aigrefeuille, qui put se sauver à temps en Bas-Languedoc et se faire oublier dans sa famille, qui y possédait d'importantes verreries. Quant au sieur Raymond de la Nougarède, compromis en cette affaire et même emprisonné, on peut supposer qu'il s'agit d'un GRENIER, car à cette époque il y avait en Périgord des verriers de ce nom se disant sieurs de la Nougarède.

Alain et Dominique

Nous vous donnons rendez-vous au printemps pour une nouvelle inauguration du musée, suite à quelques modifications ■

PAGE DES ENFANTS

Panneau en mosaïque !

A la fin de l'année scolaire dernière, tous les élèves ont participé à la création d'un panneau en mosaïque en lien avec l'apprentissage des arts antiques.

Sur celui-ci est inscrit le nom de l'école de Saint-Privat-en-Périgord. Il a été installé en début d'année sur le mur de l'entrée.

Parents, élèves, enseignants et promeneurs peuvent admirer quotidiennement l'œuvre réalisée par les élèves ■



Visite du Père Noël !

Le Père-Noël est venu rendre visite à tous les élèves de l'école, les bras chargés de cadeaux.

Encore un moment de convivialité et de partage vécu au sein de l'école pour le plus grand plaisir des petits et des grands ■



Activité Bibliothèque :

La bibliothèque de Saint-Privat-en-Périgord organise une fois par mois une activité avec les enfants de la commune.

Le 14 février, le thème du carnaval était à l'honneur avec la fabrication de masques et de confettis.

Une rencontre intergénérationnelle a été organisée avec quelques résidents du CHIC RDD de la Meynardie ; celle-ci fut une belle réussite

La prochaine activité de la bibliothèque aura lieu le mercredi 13 mars ■

LA VIE ASSOCIATIVE

■ L'Amicale Laïque de St-Privat-en-Périgord



vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2024 et se prépare à de nouvelles aventures. Nous pouvons déjà vous informer du lancement de la préparation de la bourse aux vêtements Printemps/Eté qui aura lieu en avril 2024 et de notre participation aux

animations de la bibliothèque. De plus, toute l'équipe s'est concertée pour réfléchir à des nouveautés : une journée d'initiation aux premiers secours spéciale "pour les gestes concernant les enfants" en partenariat avec les sapeurs-pompiers de Saint-Aulaye et une soirée belote. Enfin, nous renouvelons notre besoin d'aide lors des manifestations. D'autant plus que l'équipe enseignante travaille à un projet de voyage scolaire pour nos enfants. Nous comptons la soutenir financièrement pour que chaque famille voit sa participation diminuer. Comptant sur votre engagement, nous ne manquerons pas de vous solliciter pour partager ensemble des manifestations et des moments conviviaux pour permettre le maintien de notre petite école. Les enfants vous en remercient d'avance. Le bureau de l'Amicale Laïque ■



■ Comité des fêtes de Saint-Privat-des-Prés



Bilan 2023 : La nouvelle équipe est contente de cette première année écoulée, chaque manifestation a été un succès. En effet, après les festivités estivales, nous avons enchaîné avec la première édition de la fête de la bière qui fût une réussite grâce à vos pas de danses endiablés et votre envie de partager un bon moment.

Pour clôturer cette année, nous avons participé avec d'autres associations à faire rayonner le téléthon sur la commune. Pour le comité, le samedi a commencé par une marche fraîche et pluvieuse avec l'aide de l'ALSAC mais l'atmosphère a été réchauffée par les grillades parfaitement cuites par l'association de chasse de Saint-Privat et une soupe faite avec amour, avec au bout un bilan plus que positif avec 1400€ reversé à l'AFM TÉLÉTHON.

Ce succès c'est grâce à vous, aux bénévoles et au soutien de la mairie. Si vous avez envie de nous rejoindre les portes sont grandes ouvertes n'hésitez pas à nous contacter par mail : comitedesfetesstprivat@gmail.com. En attendant nous vous donnons rendez-vous en mai pour la fête des voisins, en juin pour la fête de la musique (Si le repas change, l'envie et la fête seront au rendez-vous), en juillet pour les habituelles moules-frites, en octobre pour une seconde édition de la fête de la bière, en décembre pour le Téléthon et qui sait peut-être d'autres événements ■

Ces photos ont été prises sur la commune...
A vous de deviner où ?



1

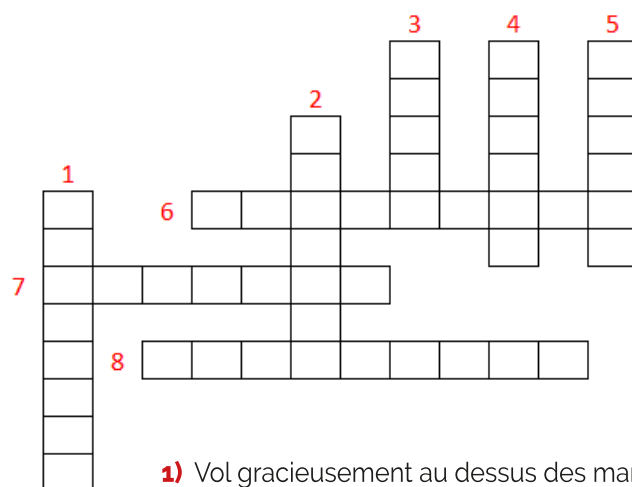
■ Festalemps loisir



Le marché de Noël a connu un franc succès ainsi que le concours de belote. Voici les manifestations prévues avant l'été :

- Samedi 23 mars : concours de belote
- Samedi 20 avril : soirée jeux
- Dimanche 23 juin : sortie à Talmont/Fruits de mer à Meschers et visite des grottes de Matata
- Vendredi 28 juin : concours de pétanque
- Samedi 29 juin : marché gourmand ■

MOTS CROISÉS OCCITANS :



- 1) Vol gracieusement au dessus des mares
- 2) Colonie organisée vivant sous terre
- 3) Envahissante en été, elle fuit la tapette
- 4) Noire et velue, elle tisse toute la journée
- 5) Berce nos siestes au dessus de 22°C
- 6) Virevolte dans nos jardins
- 7) Cauchemar de nos nuits
- 8) Ne serait pas ami avec les cordonniers

LA VIE ASSOCIATIVE

■ Comité des fêtes de Festalemps

Bonjour à tous, le comité des fêtes de Festalemps est heureux de reprendre ses activités après une longue absence. Je vous fais part du nouveau bureau qui a été élu lors de notre dernière assemblée :

- Président réélu Mr Fety Michael
- Vices présidentes élues M^{me} Vauchelet Laurence et M^{me} Fety Josiane
- Trésorier élu Mr Champaud Régis.
- Vice trésorier élu Mr Ferrier Stephane
- Secrétaire réélue Mme Tenes Françoise

Nous vous proposons notre première manifestation le 2 mars avec notre soirée repas dansant crêpes avec l'orchestre Chris live. Ensuite viendra la fête de Festalemps les 9, 10 et 11 août ■

■ Association de chasse de Saint-Antoine-Cumond



La soirée choucroute fut une réussite grâce à votre présence et aux bénévoles qui y participent. Le banquet de la chasse est prévu pour le 14 avril 2024, nous comptons sur vous. L'assemblée générale se fera le 22 juin 2024. Meilleurs vœux !

Christian Meslard ■

■ AAPPMA le Goujon de St Antoine Cumond

Voici le programme pour le début de l'année

- Assemblée Générale le 13 mars 2024 à 18h00 salle du stade à St Privat des Prés.

- Lâché de truites le 8 mars, veille de l'ouverture, dans la Dronne et la Rizonne.

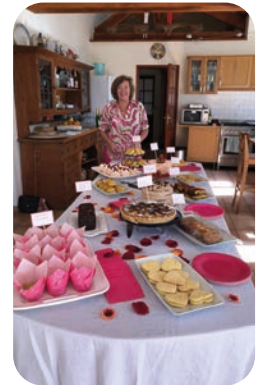
▣- Samedi 16 mars 2024 : Lâché de truites et casse-croûte à Ponteyraud

▣- Samedi 6 avril 2024 : Lâché de truites et casse-croûte au Pont des Vannes à Nabinaud ■

■ Octobre rose :

Après-midi caritatif à Puy Léger : Janet Elford, domiciliée à Puy Léger (Saint Privat des Prés), s'est lancée dès septembre dans l'organisation d'un après-midi convivial au profit d'Octobre Rose. C'est le vendredi 13 octobre qu'elle reçut amis et connaissances dans sa maison et son jardin décorés de fleurs, nœuds et ballons rose.

Pour l'occasion elle avait préparé de nombreux gâteaux, biscuits, muffins, quiches et autres qu'elle proposa à déguster sur place avec café, thé, jus de fruit ou mousseux mais aussi à emporter pour le plaisir de toutes et tous. Une tombola avec un panier garni à gagner, un quiz "rose" ainsi qu'une bonbonne pleine de sucreries dont il fallait estimer le nombre exact égayerent cette rencontre. Ce fut une vraie réussite, elle a pu collecter 450 Euros qu'elle a reversés à la ligue contre le cancer de Dordogne.



De son côté l'ASLAC a organisé Le 14 octobre une marche suivie du traditionnel repas qui a rapporté 680€.

Les différentes ventes sur les 3 mairies de la commune ont rapporté 422€ et l'amicale laïque de son côté a permis de récolter 363€.

C'est donc un total de 1915€ que les diverses manifestations de la commune ont permis d'alimenter la caisse de cette noble cause en faveur de la recherche sur le cancer du sein ■



LA VIE ASSOCIATIVE



■ Téléthon 2023

Le week-end du Téléthon a été riche en manifestations sur l'ensemble des communes historiques de la commune de St Privat en Périgord.

Tout a commencé le samedi 2 décembre avec l'organisation d'un concours de belote à Saint-Antoine-Cumond qui a connu un grand succès.

Vendredi 8 décembre au soir c'était au tour de Festalemps de recevoir la population pour un repas au profit du Téléthon ; la convivialité était au rendez-vous.



Le lendemain à St-Privat-des-Prés, marches pour petits et grands ont précédé le traditionnel repas en compagnie de la fanfare de Saint-Aulaye-Puymangou et du Country club de Saint-Aulaye. 120 personnes ont pu déguster ce repas dans la joie et la bonne humeur.

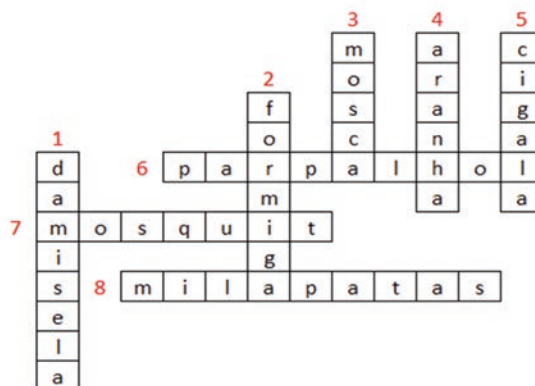
C'est à Saint-Antoine-Cumond que s'est clôturé ce beau week-end de générosité avec l'organisation de son bric-à-brac et la vente de gâteaux faits maison comme toujours avec un accueil chaleureux.

Grâce aux nombreuses initiatives mises en place en faveur du Téléthon par les associations et la participation des bénévoles, c'est un total de 4 261,75 € qui a été collecté au profit du Téléthon à Saint-Privat-en-Périgord ■

Réponses DEVINETTES PHOTOS :

- 1 "Château", bourg de St-Privat-Des-Prés
- 2 Lavoir Festalemps
- 3 Pleine serve St-Antoine-Cumond

Résultat MOTS CROISÉS :



354, Route de Moulin Neuf
24410 Saint Antoine Cumond
06 86 66 83 08 - 06 35 26 11 66

